

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, au niveau de la Wallonie, cette concertation se passe de manière harmonieuse puisque, très régulièrement, je rencontre l'ensemble des associations professionnelles agricoles : la Fédération wallonne des agriculteurs, la FWA, ainsi que ses composantes, les jeunes et l'UAW, la composante féminine, mais aussi la FUGEA, le Bauernbund, qui regroupe des agriculteurs de la Communauté germanophone, et en fonction des thématiques, très régulièrement aussi l'Union nationale des agriculteurs biologistes, l'UNAB, ainsi que le MIG pour le secteur laitier.

Ce sont des concertations politiques régulières. S'ajoutent à cela des concertations de type technique entre les syndicats et les services de l'administration ainsi que des concertations que l'on peut appeler « technicopolitiques », où il y a à la fois des membres de mon cabinet avec l'administration pour les recevoir.

Au niveau national, il est important par contre que l'on élargisse la représentation des syndicats agricoles. Pour ce faire, je proposerai qu'un arrêté du Gouvernement exécute le Code wallon de l'agriculture de manière à avoir une norme de la représentativité des syndicats et que ceux-ci puissent alors se servir de cette représentativité officielle pour être appelés à la concertation au niveau fédéral, ce qui n'est pas nécessairement le cas.

Au niveau de la Wallonie, les choses se passent très bien avec, bien entendu, des points de vue différents, mais c'est la diversité des situations, la diversité des spéculations, la diversité des territoires et la diversité des valeurs qui poussent les uns et les autres vers telle position plutôt que vers telle autre.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne. Pas de réplique.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CAMPAGNE BOB »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la campagne Bob ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, en cette période de fin d'année, les comportements routiers sont un peu empreints d'alcool. En Brabant wallon, 3 534 contrôles ont été opérés. Je regarde mes collègues brabançons et je pense que nous sommes passés au travers.

(Réactions dans l'assemblée)

Plus sérieusement, avez-vous eu déjà un retour sur les contrôles effectués ce week-end par la police qui s'est jointe à l'action de l'Agence wallonne de sécurité routière ? Avez-vous des détails par rapport à cette campagne, par rapport aux éléments de campagne, aux visuels, et cetera ? Avez-vous plus d'informations quant à l'ensemble de la campagne ?

Par ailleurs, avez-vous eu un retour de votre consœur, la ministre fédérale de l'Action sociale et de la Santé – ou des économies dans la santé – concernant le plan Alcool ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, ne vous réjouissez pas trop vite. Le fait d'être passé entre les gouttes une fois n'amènera pas une seconde chance, d'autant qu'avec la fin d'année, les contrôles vont se multiplier et seront davantage mobiles pour éviter de rester pendant quatre ou cinq heures aux mêmes endroits et qu'ils aient eu l'occasion, via les réseaux sociaux de tous types, d'être annoncés à toute la sous-région. La police sait aussi s'adapter et sera donc beaucoup plus flexible pour opérer ces contrôles qui seront effectivement renforcés jusqu'en début janvier.

Vous savez qu'à la faveur de la sixième réforme de l'État, la Région wallonne est compétente depuis le 1er janvier 2015 pour ces questions liées à la prévention. L'Agence wallonne pour la sécurité routière est d'ailleurs venue encore l'expliquer en ces murs, la semaine dernière, à une série de parlementaires et je les remercie pour leur présence.

Nous allons donc renforcer notre participation à cette campagne Bob qui reste effectivement une empreinte fédérale, mais surtout un label qui parle à un grand nombre de générations.

Nous aurons l'occasion de pouvoir distribuer des dizaines de milliers de flyers dans les discothèques, dans les buvettes de football, dans le secteur HORECA. Celui-ci va d'ailleurs être mis à contribution puisqu'il est invité à proposer des recettes à base de bière sans alcool pour les fêtes de fin d'année.

Nous aurons également une Bob Box qui permet de prendre des photos et de les mettre sur les réseaux

sociaux, que vous pourrez trouver sur le marché de Noël de Dinant. Nous aurons l'opportunité de pouvoir, au-delà des 300 affiches qui se trouvent le long des autoroutes, multiplier les vecteurs pour sensibiliser chacun et chacun. Le réseau d'affiches est certainement le plus visible, mais pour pouvoir toucher tous les types de publics, on doit diversifier la manière de faire passer le message.

L'AWSR s'y emploie puisque si l'on considère en Belgique que 9 % des accidents corporels ont un lien avec l'alcool, en Wallonie cela monte à 13 %. Je ne sais pas si c'est le seul Brabant wallon qui justifie cet écart, mais en tout cas, nous restons plus que jamais vigilants à lutter contre les consommations d'alcool.

Quant au plan brabançon, pour terminer, Monsieur le Président, c'est effectivement Mme De Block qui aujourd'hui est mon interlocuteur pour la mise en œuvre d'un plan Alcool ambitieux. La Wallonie a fait savoir qu'elle ne souscrivait pas à ce qui avait été mis sur la table jusqu'à présent parce que l'on trouvait que c'était trop faible. J'ai pu voir Mme De Block ce matin, au détour d'un autre dossier. Nous avons convenu de nous en reparler prochainement.

M. le Président. - La parole est à M Legasse.

M. Legasse (PS). - Simplement, je voudrais remercier M. le Ministre et espérons que le chiffre de 200 victimes en moins à l'horizon 2020 sera une réalité.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Juste une précision technique, ce n'est pas 200 en moins, c'est 200 au maximum.

M. le Président. - L'échange a tout son sens ici, en l'occurrence.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DE BUE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR
« LE PRINCIPE « SMART CITY » EN RÉGION
WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme De Bue à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal, sur « le principe « Smart city » en Région wallonne ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, le concept de *smart mobility*, *smart city*, est un concept qui vise à utiliser les nouvelles technologies dans la vie

quotidienne des citoyens. La Région bruxelloise est plutôt mal classée dans le classement européen. Elle a décidé d'un processus, qu'elle qualifie elle-même d'un processus de rattrapage, pour développer le concept de ville intelligente.

C'est un concept assez global qui concerne de manière importante une de vos compétences, Monsieur le Ministre, la mobilité. On le sait, c'est un défi de société que l'on soit en milieu urbain ou dans les zones rurales. Justement, la *smart mobility* ou la mobilité intelligente peut apporter des solutions. On peut penser, par exemple, à la gestion du trafic sur les réseaux saturés, la gestion du stationnement qui permet une meilleure rotation des véhicules, le développement d'alternatives de mode de déplacement – que peuvent être, par exemple, les vélos partagés ; cela peut être les voitures partagées – et aussi améliorer le service public, le service de transports en commun par l'intégration des nouvelles technologies.

Monsieur le Ministre, dans la stratégie numérique de la Région wallonne, Digital Wallonia, je ne vois pas bien la place que l'on réserve à la *smart mobility*. On aborde peu ce thème en commission, que ce soit au niveau de votre politique générale ou au niveau du budget. Quelle place voulez-vous accorder à ce concept, le décliner et surtout le concrétiser pour une mobilité efficace en Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal. - Madame la Députée, vous avez raison d'insister sur ce sujet. C'est une des solutions au problème de mobilité. Très souvent quand on pense mobilité, on pense infrastructures, aux transports en commun. C'est vrai que l'utilisation intelligente de la route avec l'aide de ces nouvelles technologies est aussi une solution intéressante, tout comme les changements de comportement. Vous savez que l'on a déjà fait pas mal de choses en matière de covoiturage par exemple.

Je rappelle quand même que si 25 % des personnes qui aujourd'hui circulent seules dans leur véhicule décidaient de partager leur véhicule avec quelqu'un d'autre, il n'y aurait plus aucun embouteillage, encombrement en Wallonie et à Bruxelles. Des chiffres interpellants quand on voit qu'il s'agit d'un simple changement d'habitudes avec des aspects pratiques qui ne sont pas si contraignants que cela.

Effectivement, Bruxelles veut s'engager pleinement dans cette thématique, puisqu'ils m'ont sollicité sur deux projets.

Tout d'abord, en 2013, j'ai signé avec Coyote et à l'époque aussi le centre PEREX et les services de la